



Table ronde du 17 février 2021

Introduction

En réaction aux nombreuses disparitions patrimoniales qui ponctuent l'actualité, le gouvernement a déposé à l'automne dernier le fameux projet de loi n°69, qui modifie la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives. En effet, après huit ans d'application de cette loi, force est de constater que plusieurs lacunes persistent dans la gestion du patrimoine au Québec. Les modifications proposées permettront-elles de pallier ces difficultés ?

La première table ronde de notre tournée *Parlons patrimoine, en ligne*, veut revenir sur les enjeux de ce projet de loi en compagnie de trois intervenants ayant déposé des mémoires devant la commission chargée d'étudier ce projet de loi : Taïka Baillargeon, directrice adjointe aux politiques chez Héritage Montréal, Me Charles Breton-Demeule, avocat et Renée Genest, directrice générale d'Action patrimoine.

Biographies des intervenants

Renée Genest

Renée Genest est détentrice d'une maîtrise en histoire de l'art et d'un DESS en muséologie de l'Université Laval. Elle a également une formation de conservateur de l'Institut national du patrimoine à Paris. Renée a travaillé en muséologie au Québec, en France et aussi au Mexique avant d'entrer chez Action patrimoine en tant que chargée de projets et gestionnaire du site de la maison Henry-Stuart. Engagée et sensible aux enjeux qui touchent le patrimoine bâti, Renée a accepté le poste de directrice générale à la Société rimouskoise du patrimoine à l'hiver 2017. Elle est de retour en tant que directrice générale d'Action patrimoine depuis août 2018.

Taïka Baillargeon

Taïka Baillargeon est directrice adjointe aux politiques chez Héritage Montréal. Amoureuse des villes et des lettres, elle a complété une maîtrise en littérature comparée et un doctorat en Études urbaines et touristiques. Elle a travaillé sur la reconstruction des villes au lendemain de catastrophes humaines et naturelles, s'intéressant tout particulièrement au sens des lieux et aux bâtiments abandonnés en temps de crise. Dans les dernières années, Taïka a enseigné l'aménagement territorial ainsi que le tourisme. Parallèlement à sa pratique académique, elle a également travaillé comme consultante en recherche au sein du Collectif Villes Autrement (UQAM), qu'elle a d'ailleurs cofondé.

Charles Breton-Demeule

Charles Breton-Demeule est avocat (Barreau du Québec, 2017) et doctorant en droit à l'Université Laval en cotutelle avec l'ENS Paris-Saclay. Après avoir travaillé comme avocat en milieu municipal, Charles Breton-Demeule a complété une maîtrise en droit portant sur les pouvoirs des municipalités en matière de vétusté immobilière. Son mémoire a été publié aux Éditions Yvon Blais en 2020 et a été primé d'une médaille de l'Assemblée nationale du Québec à titre de finaliste du Prix de la Fondation-Jean-Charles-Bonenfant. Me Breton-Demeule a témoigné à titre d'expert lors des consultations particulières relatives à l'étude du projet de loi n° 69.